



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2005/90
9 décembre 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Soixante et unième session
Point 16 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DE LA PROMOTION
ET DE LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME**

**Rapport de M. Soli Jehangir Sorabjee, Président de la
Sous-Commission à sa cinquante-sixième session**

Résumé

Le présent rapport est soumis à la Commission des droits de l'homme par le Président de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, en application de la résolution 2004/60 de la Commission. Il donne une vue d'ensemble des travaux de la cinquante-sixième session de la Sous-Commission, tenue à Genève du 26 juillet au 13 août 2004.

Introduction

1. La cinquante-sixième session de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme s'est tenue sous la présidence de M. Soli Jehangir Sorabjee (Inde), membre de la Sous-Commission depuis 1998. Le Bureau était constitué par M^{mes} Françoise Hampson (Royaume-Uni), Antoanella-Iulia Motoc (Roumanie) et Lalaina Rakatoarisoa (Madagascar), Vice-Présidentes, ainsi que par le Rapporteur, M. Paulo Sergio Pinheiro (Brésil).
2. On trouvera ci-dessous une description des faits marquants de cette session. Le rapport de la session figure dans le document E/CN.4/2005/2-E/CN.4/Sub.2/2004/48.
3. La cinquante-sixième session de la Sous-Commission avait été précédée, comme par le passé, par la réunion de trois groupes de travail intersessions, à savoir le Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage, le Groupe de travail sur les minorités et le Groupe de travail sur les populations autochtones. Une autre réunion de présession, le Forum social, tenue deux jours avant la session, a été consacrée à la pauvreté rurale. Deux groupes de travail de session – l'un sur l'administration de la justice et l'autre sur les méthodes de travail et les activités des sociétés transnationales – ont chacun tenu deux réunions durant la première semaine de la session.
4. Également comme par le passé, la Sous-Commission a tenu une séance privée avec les membres du Bureau élargi de la soixantième session de la Commission des droits de l'homme au cours de laquelle il a été procédé à un échange de vues sur les moyens d'améliorer la coopération entre ces deux organes. Les questions touchant au rôle et aux méthodes de travail de la Sous-Commission ont également été abordées à cette occasion.
5. Une organisation non gouvernementale (ONG) dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social a présenté formellement une proposition visant à inscrire un nouveau point à l'ordre du jour provisoire de la Sous-Commission. Cette proposition a été examinée mais jugée irrecevable par la Sous-Commission.
6. La Sous-Commission a examiné les rapports soumis par ses Rapporteurs spéciaux en application des mandats en cours ci-après:
 - L'application universelle des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme (E/CN.4/Sub.2/2004/8) (M. Decaux);
 - La restitution des logements et des biens dans le cadre du retour des réfugiés et des personnes déplacées (E/CN.4/Sub.2/2004/22 et Add.1) (M. Pinheiro);
 - La corruption et ses conséquences pour l'exercice des droits de l'homme (E/CN.4/Sub.2/2004/23) (M^{me} Mbonu);
 - La prévention des violations des droits de l'homme commises à l'aide d'armes de petit calibre et d'armes légères (E/CN.4/Sub.2/2004/37 et Add.1) (M^{me} Frey);
 - Les droits de l'homme et le génome humain (E/CN.4/Sub.2/2004/38) (M^{me} Motoc);

L'élimination des pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des fillettes (E/CN.4/Sub.2/2004/41) (M^{me} Warzazi).

La Rapporteuse spéciale de la Sous-Commission sur la discrimination dans le système de justice pénale (M^{me} Zerrougui) n'a pas été en mesure de présenter son rapport lors de cette session.

7. La Sous-Commission a examiné trois rapports finaux établis par ses Rapporteurs spéciaux sur les questions suivantes: le rapport entre la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels et la promotion de la réalisation du droit à l'eau potable et à l'assainissement (E/CN.4/Sub.2/2004/20) (M. Guissé); la souveraineté permanente des peuples autochtones sur les ressources naturelles (E/CN.4/Sub.2/2004/30 et Add.1) (M^{me} Daes); le terrorisme et les droits de l'homme (E/CN.4/Sub.2/2004/40) (M^{me} Koufa).

8. Les autres rapports et documents de travail examinés par la Sous-Commission étaient notamment les suivants:

L'administration de la justice par les tribunaux militaires (E/CN.4/Sub.2/2004/7) (M. Decaux);

Les femmes en milieu carcéral (E/CN.4/Sub.2/2004/9) (M^{me} O'Connor);

La difficulté d'établir la culpabilité ou la responsabilité en matière de crimes de violence sexuelle (E/CN.4/Sub.2/2004/11) (M^{me} Rakotoarisoa);

Le principe de la non-discrimination énoncé au paragraphe 2 de l'article 2 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (E/CN.4/Sub.2/2004/24) (M. Decaux);

L'application des normes et critères relatifs aux droits de l'homme dans le contexte de la lutte contre l'extrême pauvreté (E/CN.4/Sub.2/2004/25 et Add.1) (M^{me} Motoc, M. Decaux, M. Yokota, M. Guissé et M. Bengoa, ce dernier exerçant la fonction de coordonnateur);

Les conséquences de la dette sur les droits de l'homme (E/CN.4/Sub.2/2004/27 et Corr.1) (M. Guissé);

La discrimination fondée sur l'emploi et l'ascendance (E/CN.4/Sub.2/2004/31) (M. Eide et M. Yokota);

Les réserves aux traités relatifs aux droits de l'homme (E/CN.4/Sub.2/2004/42) (M^{me} Hampson);

Les droits de l'homme et la solidarité internationale (E/CN.4/Sub.2/2004/43) (M. Dos Santos Alves);

La pauvreté en tant que violation des droits de l'homme (E/CN.4/Sub.2/2004/44) (M. Bengoa).

9. La Sous-Commission a également examiné les rapports présentés par les groupes de travail intersessions et de session ci-après:

Rapport du Groupe de travail de session sur l'administration de la justice (E/CN.4/Sub.2/2004/6);

Rapport du Groupe de travail de session sur les méthodes de travail et les activités des sociétés transnationales sur sa sixième session (E/CN.4/Sub.2/2004/21);

Rapport de la deuxième session du Forum social (E/CN.4/Sub.2/2004/26 et Corr.1);

Rapport du Groupe de travail sur les populations autochtones sur les travaux de sa vingt-deuxième session (E/CN.4/Sub.2/2004/28);

Rapport du Groupe de travail sur les minorités sur les travaux de sa dixième session (E/CN.4/Sub.2/2004/29 et Add.1);

Rapport du Groupe de travail des formes contemporaines d'esclavage sur sa vingt-neuvième session (E/CN.4/Sub.2/2004/36 et Corr.1).

10. La présentation et l'examen de chaque rapport et document de travail ont été suivis par un dialogue interactif, auquel ont participé aussi bien les experts de la Sous-Commission que les observateurs des gouvernements et des ONG. Les échanges francs et constructifs auxquels a donné lieu ce dialogue ont été encourageants et il serait utile d'impartir plus de temps à ce type d'échanges.

11. La Sous-Commission a adopté 30 résolutions et 23 décisions portant sur des questions telles que: l'interdiction absolue de la torture et des autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants; les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires; la discrimination à l'encontre des personnes condamnées qui ont accompli leur peine; le droit à l'alimentation et les progrès réalisés dans l'élaboration de directives internationales volontaires relatives à sa réalisation; la protection des peuples autochtones en période de conflit; le viol systématique, l'esclavage sexuel et les pratiques analogues à l'esclavage. Une seule résolution – relative à l'imposition de la peine de mort à des civils par des tribunaux militaires ou par des tribunaux comptant parmi leurs membres un ou plusieurs membres des forces armées – a été adoptée après avoir été mise aux voix; les autres résolutions ont été adoptées par consensus.

12. Comme suite aux directives de la Commission des droits de l'homme interdisant à la Sous-Commission d'adopter des résolutions, décisions ou déclarations du Président visant des pays spécifiques, la Sous-Commission a engagé un processus d'examen et de réforme du point 2 de son ordre du jour, relatif aux violations des droits de l'homme par les pays. Un grand nombre d'ONG et de participants ont estimé que cette restriction empêchait d'examiner et de débattre efficacement et de manière judicieuse de la situation en matière de violations graves et manifestes des droits de l'homme dans certaines parties du monde. L'examen de cet élément important des travaux de la Sous-Commission se poursuivra l'année prochaine sur la base d'un document de travail qu'établira M^{me} Hampson et qui contiendra des propositions concernant l'organisation, le contenu et les conclusions des travaux de la Sous-Commission au titre du point 2 de l'ordre du jour. Ce document sera élaboré en consultation avec tous les membres de la Sous-Commission et prendra en considération toute observation formulée par les États, les ONG et les autres parties concernées.

13. La Sous-Commission a également mis en chantier une étude de ses méthodes de travail en ce qui concerne le choix des sujets et l'élaboration des rapports. Le débat se poursuivra l'année prochaine sur la base d'un document de travail que M. Decaux consacrera à cette question.

14. La Sous-Commission a décidé de créer l'année prochaine un groupe de travail de session chargé d'élaborer des principes et directives détaillés concernant la protection des droits de l'homme dans le cadre de la lutte contre le terrorisme (décision 2004/109), en se fondant sur les travaux de la Rapporteuse spéciale sur le terrorisme et les droits de l'homme, M^{me} Koufa, qui a présenté cette année à la Sous-Commission son rapport final à ce sujet.

15. La Sous-Commission a également prolongé à nouveau de trois ans le mandat de son Groupe de travail de session sur les méthodes de travail et les activités des sociétés transnationales (résolution 2004/16). Un projet de décision contradictoire, visant à mettre fin au mandat du Groupe de travail, a finalement été retiré.

16. Continuant à s'acquitter de sa fonction fondamentale de «cellule de réflexion» et à servir de terrain d'expérimentation de nouvelles idées, la Sous-Commission a mis en chantier des documents de travail et autres documents sur des sujets nouveaux tels que:

Le droit à un recours effectif en matière pénale (décision 2004/117) (M. Cherif);

Les relations entre droits de l'homme et droit humanitaire (décision 2004/118) (M^{me} Hampson et M. Salama);

Le droit à un recours utile en matière civile contre les violations des droits de l'homme commises par des agents de l'État (décision 2004/119) (M^{me} Hampson);

La discrimination à l'encontre des victimes de la lèpre et de leur famille (résolution 2004/12) (M. Yokota);

L'impact de l'intolérance sur la jouissance et l'exercice des droits de l'homme (décision 2004/108) (M. Sorabjee);

La responsabilité des acteurs non étatiques au regard du droit international relatif aux droits de l'homme (décision 2004/114) (M. Biró et M^{me} Motoc);

L'évaluation du contenu et de la mise en œuvre de la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme (décision 2004/115) (M. Alfredsson et M^{me} Salama).

17. La Sous-Commission a également demandé à plusieurs experts de poursuivre leurs travaux sur les sujets suivants:

L'administration de la justice par les tribunaux militaires (résolution 2004/27) (M. Decaux);

Les femmes en milieu carcéral (décision 2004/116) (M^{me} O'Connor);

La nécessité d'élaborer des principes directeurs pour l'application des normes et critères relatifs aux droits de l'homme dans le contexte de la lutte contre l'extrême pauvreté

(résolution 2004/7) (M^{me} Motoc, M. Decaux, M. Yokota, M. Guissé et M. Bengoa, ce dernier exerçant la fonction de coordonnateur);

Les conséquences de la dette sur les droits de l'homme (décision 2004/106) (M. Guissé);

Directives pour la réalisation du droit à l'eau potable et à l'assainissement (décision 2004/107) (M. Guissé);

Le droit au développement (décision 2004/104) (M^{me} O'Connor);

Les incidences juridiques de la disparition d'États et d'autres territoires pour des raisons environnementales, notamment les incidences sur les droits de l'homme des personnes qui y résident, en particulier les droits des peuples autochtones (résolution 2004/10) (M^{me} Hampson);

Les droits de l'homme et la solidarité internationale (décision 2004/111) (M. Dos Santos Alves).

18. La Sous-Commission a en outre demandé à la Haut-Commissaire aux droits de l'homme de lui présenter un rapport actualisé sur les questions du viol systématique, de l'esclavage sexuel et des pratiques analogues à l'esclavage en période de conflit armé (résolution 2004/22).

19. La Sous-Commission a recommandé à la Commission des droits de l'homme de nommer quatre rapporteurs spéciaux de la Sous-Commission chargés des trois nouveaux mandats suivants:

La discrimination fondée sur l'emploi et l'ascendance (résolution 2004/17) (M. Yokota et M^{me} Chung);

Le principe de la non-discrimination énoncé au paragraphe 2 de l'article 2 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (résolution 2004/5) (M. Bossuyt);

La difficulté d'établir la culpabilité ou la responsabilité en matière de crimes de violence sexuelle (résolution 2004/29) (M^{me} Rakotoarisoa).

Sous réserve de l'approbation de la Commission, les rapports préliminaires sur les questions susmentionnées seront présentés à la Sous-Commission à sa cinquante-septième session, en 2005.

20. La Sous-Commission a également recommandé ou demandé à la Commission des droits de l'homme:

D'étudier la possibilité de prolonger la durée de la session annuelle du Forum social (résolution 2004/3);

D'approuver la publication dans toutes les langues officielles de l'ONU des rapports du Rapporteur spécial sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement (résolution 2004/6);

De recommander au Conseil économique et social de créer un fonds de contributions volontaires destiné à faciliter la participation au Forum social de groupes locaux et d'organisations analogues de défavorisés (résolution 2004/8);

De recommander au Conseil économique et social d'autoriser le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à organiser en 2005 un séminaire d'experts sur la souveraineté permanente des peuples autochtones sur les ressources naturelles, auquel seront invités des représentants des communautés autochtones et des gouvernements, ainsi que la Rapporteuse spéciale (résolution 2004/9);

De prier le Secrétaire général de veiller à ce que le Conseiller spécial pour la prévention d'actes de génocide prenne en considération la nécessité de protéger les peuples autochtones et leurs territoires (résolution 2004/11);

De nommer un représentant spécial du Secrétaire général pour les questions concernant les minorités, dont le mandat sera axé en particulier sur les missions d'information dans les pays et la diplomatie préventive (résolution 2004/13);

D'approuver la demande tendant à ce que le Conseil économique et social autorise le Groupe de travail sur les populations autochtones à se réunir pendant cinq jours ouvrables avant la cinquante-septième session de la Sous-Commission en 2005 (résolution 2004/15);

De recommander au Conseil économique et social de faire paraître un document rassemblant tous les rapports et documents présentés par la Rapporteuse spéciale sur le terrorisme et les droits de l'homme dans la Série d'études sur les droits de l'homme (résolution 2004/21);

De prier M^{me} O'Connor de présenter, sans plus tarder, à la Sous-Commission à sa cinquante-septième session le document de travail sur le droit au développement (décision 2004/104).

La Sous-Commission a également recommandé à l'Assemblée générale d'envisager de proposer qu'à partir de 2005 la Journée des droits de l'homme soit célébrée annuellement, dans le monde entier, dans tous les établissements d'enseignement et de formation (résolution 2004/18).

21. La cinquante-sixième session de la Sous-Commission a attiré un grand nombre d'observateurs et de délégations des gouvernements (99) et des ONG (111), le nombre total de participants avoisinant les 900 personnes. Comme les années précédentes, le Président et les membres du Bureau ont tenu des réunions hebdomadaires avec les représentants des ONG. Ces réunions se sont caractérisées par leur atmosphère amicale et la franchise et la liberté des échanges de vues. Elles ont également été utiles eu égard aux informations qui y ont été fournies et des suggestions formulées en vue de renforcer le fonctionnement de la Sous-Commission.

22. La Sous-Commission a continué à coopérer avec les organes conventionnels: plusieurs membres du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, dont son Président, ont pris la parole devant la Sous-Commission. En outre, des membres de la Commission du droit international, notamment son Rapporteur spécial sur le droit et la pratique concernant les

réerves aux traités, ont participé au dialogue interactif qui a suivi la présentation du document de travail final de M^{me} Hampson sur les réserves aux traités relatifs aux droits de l'homme.

23. Certains observateurs ayant fait référence personnellement à des experts de la Sous-Commission, le Président a fait une déclaration engageant tous les observateurs à s'abstenir de toutes affirmations calomnieuses ou insinuations concernant l'intégrité et l'impartialité des membres de la Sous-Commission.

24. Pour la première fois, des observateurs ont été autorisés à prendre la parole durant la cérémonie de clôture, qui a été empreinte de cordialité.

25. L'attention de la Commission est appelée sur la lourde contrainte que représente pour les experts l'insuffisance du temps qui leur est imparti. Cette année encore, dans le cadre d'une session ramenée à 15 jours ouvrables (les prochaines sessions seront de plus amputées d'une journée supplémentaire en raison de l'adoption d'un nouveau jour férié officiel – qui cette année tombait un week-end – inclus dans la période au cours de laquelle se tient habituellement la session annuelle), il a fallu à la Sous-Commission examiner et débattre 28 rapports, organiser les travaux de ses deux groupes de travail de session et mener ses délibérations relatives aux divers points de son ordre du jour, au cours desquelles 230 déclarations ont été faites par les ONG et 33 par les gouvernements observateurs. Comme l'en avait prié la Commission, la Sous-Commission a rédigé un bon nombre de ses résolutions dans le cadre de séances à huis clos. Malgré les fortes contraintes de temps, plusieurs experts ont également participé à des groupes de discussion organisés entre les séances, avec la participation des ONG, des observateurs gouvernementaux et des personnes intéressées. Ces activités ne font qu'ajouter aux contraintes existantes et il est parfois difficile aux experts de consacrer tout leur temps aux délibérations de la Sous-Commission.

26. Sans s'illusionner sur ses compétences et sa capacité à mettre un terme aux terribles violations des droits de l'homme qui se produisent dans le monde, la Sous-Commission espère ardemment qu'à l'issue de sa session elle aura contribué utilement à apaiser les larmes et à atténuer les souffrances de certains, ainsi qu'à procurer un soulagement à certains groupes de la vaste population des victimes de violations des droits de l'homme.

27. La Sous-Commission espère sincèrement que la Commission portera sans tarder son attention sur le problème récurrent des contraintes de temps car il nuit gravement à ses travaux et à son efficacité en termes réels.
